

UNITAIRES DES ARDENNES



Journal du Syndicat National Unitaire des Instituteurs Professeurs des écoles et PEGC des Ardennes - Siège social : 48, rue V. HUGO 08000 Charleville-Mézières - Téléphone et télécopie : 03 24 37 65 74 - E-mail : snu08@snuipp.fr - site web : <http://08.snuipp.fr> - Directeur de la publication : Jean-Michel Bardeau - N° CPPAP 1011 S 08017 - N° ISSN 1243-5899 - Imprimé par nos soins.

SNU-ipp 08

GRÈVE

23 Mars à l'appel de la FSU, CGT, SUD, UNSA, CFDT

Déclaration d'intention : avant le 19/03.
voir pages intérieures...

RETRAITES / Alternative :

La servitude volontaire : comment vais-je me persuader de trimer plus pour digérer le projet de loi sur les retraites, d'ici l'automne ?
L'émancipation : suis-je bien au fait des variables de la création de richesse et des paramètres de sa répartition ?

MOUVEMENT :

Bienvenue dans un monde plus... opaque.

POUR UN MOUVEMENT CHOISI ET NON SUBI
Signez et faites remonter la pétition intersyndicale à l'initiative du SNUipp 08 !



Métier :

Légitimité du corps d'inspection.
Zoom sur le management : l'exemple de la prise en charge de la difficulté scolaire ou comment l'encadrement se rengorge de pilotage par la performance en bricolant des outils. Passe ton MBA* d'abord !

*Master of Business Administration - prononcé M-Bi-È : master en management et en gestion des universités anglo-saxonnes.

n° 170
Sommaire
N° CPPAP : 1011 S 08017
Trimestriel : Mars 2010
0,80 euro

Pages 2 et 3 : Grève et manif mode d'emploi
Page 4 : Retraites
Page 5 et 6 : Métier
Page 7 : RASED - pub
Page 8 : Mouvement
Page 9 : Pétition mouvement
Page 10 : Bulletin d'adhésion



MANIFESTATION - MARDI 23 MARS

Départ Place de la Préfecture à 10h en direction de la place Ducale

TOUTES ET TOUS,
MOBILISONS-NOUS LE
VINGT-TROIS MARS

À l'appel de la FSU, CGT, SOLIDAIRES,
CFDT, UNSA

Face à la politique économique et sociale menée par le Gouvernement, en l'absence de réponses satisfaisantes apportées le 15 février par le Président de la République, le 23 mars sera une nouvelle fois l'occasion pour les salariés, du privé comme du public, d'affirmer que d'autres orientations sont nécessaires, justes et possibles.

Ce jour-là, dans l'unité interprofessionnelle la plus large, la journée de grève et de manifestations rappellera aussi que, dans un contexte de crise, les services publics sont d'autant plus indispensables.

Nos organisations syndicales de la Fonction publique appellent tous les personnels à se joindre à la mobilisation par la grève et les manifestations.

Ensemble, mobilisons-nous notamment pour :

> L'arrêt immédiat des suppressions d'emplois, et des

créations de postes partout où cela s'avère nécessaire.

> La résorption de la précarité dans la Fonction publique.

> Des augmentations salariales assises sur la valeur du point d'indice et le rattrapage des pertes de pouvoir d'achat intervenues depuis plusieurs années.

> Une réforme des retraites prenant en compte l'ensemble des questions, tant pour le Code des pensions que pour le régime général, et notamment, le niveau des retraites, l'emploi, le financement, la pénibilité, la réduction des inégalités et visant à l'amélioration pour tous.

> Des mesures immédiates pour améliorer les conditions de travail et mettre un terme aux situations de souffrances professionnelles.

> Des évolutions ayant pour but l'intérêt général et les besoins de toute la population sur l'ensemble du territoire, ce qui implique le retrait de plusieurs dispositifs contraires à ces principes dans les trois versants de la Fonction publique.

Nos organisations syndicales exigent l'ouverture immédiate de véritables négociations.

Elles appellent l'ensemble des personnels à se mobiliser massivement le 23 mars pour faire aboutir leurs revendications.

Paris le 23 février 2010

Grève et déclaration d'intention :

Date limite le SAMEDI 20 MARS au soir

N'oubliez pas d'adresser votre déclaration d'intention de participer à la grève du 23 mars à votre IEN, par courrier ou mail.
La date limite est fixée au 20 mars au soir. Le modèle de lettre est à télécharger sur notre site.

Nous vous rappelons que cette déclaration ne vous engage pas à être gréviste et ne sert qu'à la mise en place du Service Minimum d'Accueil. Plus nous serons à déclarer notre intention, et plus il sera compliqué d'assurer ce SMA.
Les retraits de salaire ne sont effectués que sur la base de l'imprimé que vous retournez à l'IA après la grève.

COMMUNIQUÉS DE PRESSE FSU ET SNU-IPP

APPEL FONCTION PUBLIQUE ET PREMIER DEGRÉ, À LA GRÈVE DU 23 MARS 2010

Les choix économiques et sociaux gouvernementaux aggravent la situation de l'emploi, du pouvoir d'achat et des salaires. Alors que les besoins de services publics et de protections sociales sont considérables et alors que l'ensemble de la population confirme son attachement à ceux-ci, le gouvernement poursuit sa politique de casse de ces deux éléments essentiels à la cohésion sociale.

C'est pourquoi la FSU est totalement engagée dans la journée d'action de grèves et de manifestations du 23 mars lancée à l'initiative des organisations interprofessionnelles CFDT, CGT, FSU, Solidaires et UNSA, journée destinée à mobiliser les salariés du public et du privé et à affirmer que d'autres orientations sont nécessaires, justes et possibles.

La FSU dénonce les suppressions d'emploi, notamment dans les services publics et dans les trois fonctions publiques, les transformations de nombreuses missions, les remises en cause actuelles du statut de la Fonction publique notamment avec la mise en place de la RGPP et de la loi mobilité.

La FSU dénonce le choix de la casse des solidarités, de la mise en œuvre de politiques d'individualisation et de concurrences entre personnels et services qui sont contraires aux missions d'intérêt général.

La FSU estime que les salaires sont un enjeu majeur tant du point de vue social qu'économique.

Dans la fonction publique, elle réclame l'ouverture de négociations afin de permettre un plan de rattrapage des pertes de pouvoir d'achat et une reconstruction de la grille qui reconnaisse les qualifications et offre des

espaces indiciaires permettant une revalorisation des carrières pour tous. Ces discussions doivent permettre de revoir la question des bas salaires.

La FSU se prononce pour la résorption de la précarité, elle demande l'arrêt des embauches de personnels précaires et non titulaires et qu'un plan de titularisation soit rapidement ouvert à tous les non titulaires.

Concernant le dossier essentiel des retraites et pensions, les communications gouvernementales multiples privilégient l'allongement de la durée de cotisation en reculant l'âge de départ à la retraite et la remise en cause du calcul des pensions sur les six derniers mois ! La FSU se prononce clairement contre ces propositions et défendra dans les débats ses revendications rappelées à son récent congrès, destinées à maintenir, développer et améliorer le système des retraites et pensions.

Dans de nombreux secteurs les personnels se mobilisent et des journées d'actions sont déjà prévues, notamment :

- le 9 mars à la justice,
- le 10 mars au secrétariat d'état aux sports,
- le 11 mars dans le secteur de la petite enfance et à la protection judiciaire de la jeunesse,
- le 12 mars à l'éducation dans le second degré

La FSU appelle à la réussite de ces actions et à leur développement.

La FSU appelle les personnels de la Fonction publique à être en grève le 23 mars et à participer massivement aux manifestations afin d'assurer la réussite de cette mobilisation.

Les enseignants des écoles en grève le 23 mars

Le SNUipp appelle les enseignants des écoles à se mettre en grève le 23 mars. Emploi, salaires, retraites, fiscalité plus juste et politique publique : ces exigences communes aux salariés du public comme du privé sont présentes à tous les niveaux du système éducatif. De la maternelle au CM2, en passant par les RASED ou la direction d'école, en zone rurale ou en ZEP, la préparation de la rentrée 2010 s'effectue avec moins de moyens, une politique éducative appauvrie qui résulte du non-remplacement d'un enseignant sur deux partant en retraite et des réformes, particulièrement celle de la

formation de maîtres.

Le SNUipp appelle les enseignants des écoles à multiplier les actions dans le cadre des opérations de carte scolaire et à participer massivement à la journée de grève du 23. Il est nécessaire de rompre avec le dogme de la réduction de la dépense publique et au contraire d'enrichir l'école publique en offrant la possibilité de scolariser davantage d'enfants en maternelle, de pouvoir travailler avec de petits groupes d'élèves, de développer la formation des enseignants et de faire face à la hausse des effectifs. La revalorisation et la reconnaissance du métier d'enseignant annoncée par le

Président de la République restent lettre morte. En matière de retraites, les enseignants des écoles devront-ils poursuivre leur activité jusqu'à l'âge de 67 ans pour bénéficier d'une pension à taux plein ? Le nécessaire financement des régimes de retraites ne peut pas s'effectuer en repoussant sans cesse l'âge de départ. D'autres solutions de financement sont nécessaires. Emploi, salaires, retraites, éducation : la qualité de l'école et la réussite de tous les élèves sont en jeu. Le SNUipp appelle les enseignants à participer massivement à la journée du 23 mars avec tous les personnels.

Paris le 3 mars 2010

RETRAITES

LA FSU AFFIRME QUE D'AUTRES CHOIX SONT POSSIBLES, MÊME SANS
BOULEVERSER LE SYSTÈME ÉCONOMIQUE : DÉMONSTRATION.

2010 : GARANTIR LES RETRAITES PAR L'AUGMENTATION DES FINANCEMENTS !

Communiqué de presse FSU - Les Lilas, le 20 Janvier 2010

Nicolas Sarkozy nous l'avait assuré : la réforme de 2003 avait sauvé les retraites par répartition. Singulière victoire, quand 81% des salariés s'estiment « peu ou pas confiants quant à la garantie de toucher une retraite satisfaisante » (1) !

Pourtant le Président nous convie en 2010 à un nouveau rendez-vous, assurant que tout serait « sur la table ». Les déclarations gouvernementales se multiplient et mettent en évidence que le gouvernement privilégie les seules pistes de l'allongement de la durée de cotisation ou le report de l'âge légal de la retraite. Or, reculer l'âge de départ en retraite toucherait encore plus ceux qui ont un travail pénible ou difficile et ne serait pas indolore car l'âge d'un départ sans décote serait repoussé d'autant et le mécanisme de la décote ferait encore plus de dégâts !

Au nom de « l'équité », Xavier Darcos avance la nécessité d'une nouvelle réforme dans la Fonction publique. La FSU rappelle, que s'agissant de régimes de construction différente, cette approche n'a de sens qu'en terme d'objectifs communs. Les réformes de 1993 et 2003 conduisent à la baisse des pensions. Ainsi, dans la Fonction publique, alors même que l'ampleur des mesures est encore loin de celle qui est prévue à terme, et malgré le biais statistique (2), de 2002 à 2007 les personnels ont dû retarder leur retraite de six mois en moyenne et ont vu dans le même temps leur taux de pension diminuer de 1,5%. Ce sont les salariés qui ont connu les carrières les plus courtes, des périodes de précarité qui subissent le plus cette baisse. Les femmes sont tout particulièrement concernées. Dans la Fonction publique, du fait qu'une partie d'entre elles a perdu la bonification pour enfant d'une année, la baisse du taux est pour elles de 1,8% (1,1% pour les hommes).

Imposer un débat public sur les retraites, rien de plus urgent ! Le gouvernement tente de l'esquiver en 2010. Une réforme systémique, sujet du prochain rapport du COR, lui permettrait de l'esquiver aussi à l'avenir.

Le gouvernement occulte la baisse programmée des pensions par les réformes et exclut d'accroître les moyens de financement des régimes de retraite pourtant incontournable si on veut préserver le niveau de vie des retraités. La FSU s'emploiera à mener ce débat avec toutes les forces disponibles. De son point de vue, c'est bien la piste du financement qu'il faut investir, comme celle de l'emploi, car le chômage explique en partie les déficits. L'enjeu est bien de garantir le niveau des pensions dès 60 ans.

(1) IFOP pour JDD, janvier 2010 (2) Il n'est pas encore possible de travailler sur les générations ; seuls les départs d'une année, mêlant des personnes qui se voient appliquer des règles différentes sont accessibles.

UN CHOIX DE SOCIÉTÉ

- La paupérisation des retraités est-elle acceptable ?
- Faut-il maintenir la parité des niveaux de vie actifs/retraités par les régimes solidaires de retraite ou par une épargne individuelle ou d'entreprise ?
- La justice sociale est-elle un luxe que notre société ne pourrait pas « se payer » ?

D'AUTRES CHOIX

POUR 140 - Page 22

- Quels objectifs fixe-t-on pour les retraites ? Les salariés sont attachés au maintien du niveau de vie ; en conséquence, il y a nécessité d'augmenter les financements, d'envisager des droits nouveaux. C'est un débat de société ; il doit être mené.

PARLONS DES FINANCEMENTS

- Le choix de la FSU : augmenter les financements.
- Ces financements sont à la portée d'une société qui globalement s'enrichit : le PIB va plus que doubler d'ici 2050.

UN EFFORT À NOTRE PORTÉE

- Transférer de l'ordre de 6,5 points de PIB en faveur des retraites en un demi-siècle correspondrait à une hausse de 15 points du taux de cotisation retraite en 40 ans,
- Soit 0,375 par an, c'est-à-dire un quart des gains de productivité.

Productivité : en valeur et par tête, c'est la richesse produite par un actif. Elle est en constante augmentation. En clair, un actif produit toujours plus de richesse d'année en année. Si le rapport actifs/retraités diminue, la productivité, par son augmentation, permet de compenser cet effet démographique.

Évaluations CE1-CM2. Suivi de l'Aide personnalisée. Certains inspecteurs se servent de ces entrées pour imposer un "pilotage par la performance".

Avec les évaluations, ils disposent d'un outil ad hoc, qui prétend évaluer une série de compétences, pour rendre compte des performances des écoles voire même les performances individuelles de chaque élève lorsque certains imposent la transmission non anonymée des résultats.

Pour la prise en charge de la difficulté scolaire par l'Aide personnalisée, ça se complique. À notre connaissance, il n'existe pas de grille de critères nationale. Certains se sont donc lancés dans l'élaboration d'une enquête sur le fonctionnement de l'APE.

Le résultat est une somme d'approximations. Et c'est par le biais de ce type d'enquête que l'encadrement rend compte des progrès des élèves et des bienfaits de l'APE.

Nous publions ci-dessous la production - anonymée - de cette intense cogitation. À quand des cadres de l'EN diplômés de Yale ou du MIT (Massachussets Institute of Technology) pour avoir les moyens de leurs ambitions ?

MÉTHODOLOGIE.

Le "pilotage par la performance" nécessite de produire des indicateurs. Cela impose de recueillir des données qui mesurent une grandeur, rendent compte de caractéristiques d'un phénomène ou de différentes occurrences prises par une variable. Il est nécessaire que les critères et leurs différentes valeurs soient précisément définis. À vous de juger ! Les questions suivantes ne semblent avoir été rédigées qu'en vue d'une publication des résultats louant la réussite du dispositif d'APE.

EXEMPLES DE QUESTION :

Les échanges entre les parents et les enseignants sont-ils plus constructifs ?

Cycle 1 : oui - non - Cycle 2 : oui - non - Cycle 3 : oui -non

La représentation des parents sur leur enfant est-elle modifiée ?

Cycle 1 : oui - non - Cycle 2 : oui - non - Cycle 3 : oui -non

La représentation des parents sur l'école a-t-elle progressée ? (faute d'orthographe incluse)

Cycle 1 : oui - non - Cycle 2 : oui - non - Cycle 3 : oui -non

NOM de l'école :

Le
Pour les écoles primaires, dissocier école maternelle et école élémentaire.

ENQUETE SUR LE FONCTIONNEMENT DE L'AIDE PERSONNALISEE - 2009/2010

I. Organisation de l'aide personnalisée (A.P.)
I.1. Durée d'une période (Nombre de semaines)
 • Durée moyenne de l'ensemble du dispositif A.P. sur une période :semaines
 • Pour un élève dont on prend en compte les progrès :
 Durée maximum d'une période : semaines
 Durée minimum d'une période : ... semaines

I.2. Fréquence d'une prise en charge d'un élève au cours d'une période
 Sur une période et selon les compétences identifiées, la prise en charge des élèves se fait majoritairement :
 1 x 30' par semaine : oui - non
 2 x 30' par semaine : oui - non
 3 x 30' par semaine : oui - non
 4 x 30' par semaine : oui - non
 1 x 40' par semaine : oui - non
 2 x 40' par semaine : oui - non
 3 x 40' par semaine : oui - non
 1 x 1 heure par semaine : oui - non
 2 x 1 heure par semaine : oui - non

III. Evaluation des modules (E : Elèves)
III.1. La mesure des progrès

	Nombre E concernés	En fin de module, nombre d'élèves ayant acquis la (les) compétences	
		Au sein du groupe d'A.P.	Au sein de la classe
Cycle 1			
Cycle 2			
Cycle 3			

) Prendre appui sur les documents d'aide personnalisée en référence à la note de service n°2)

IV. Les parents et l'école (Depuis la mise en place de l'aide personnalisée)
IV.1. Echanges entre les parents et les enseignants
 Les échanges entre les parents et les enseignants sont-ils plus constructifs ?
 Cycle 1 oui non
 Cycle 2 oui non
 Cycle 3 oui non
 Observations :

IV.2. Représentation des parents sur leur enfant
 La représentation des parents sur leur enfant est-elle modifiée ?
 Cycle 1 oui non
 Cycle 2 oui non
 Cycle 3 oui non
 Observations :

1

III/ Evaluation des modules (E : Elèves)
III.1. La mesure des progrès

	Nombre E concernés	En fin de module, nombre d'élèves ayant acquis la (les) compétences	
		Au sein du groupe d'A.P.	Au sein de la classe
Cycle 1			
Cycle 2			
Cycle 3			

) Prendre appui sur les documents d'aide personnalisée en référence à la note de service n°2)

Beau tableau qui n'a pour qualité que d'être presque immédiatement insérable dans un beau diaporama - les données récoltées étant déjà agrégées par les directeurs - pour rendre compte de la performance de l'AP. La nature des compétences non acquises - en clair, l'analyse qualitative - n'intéresse pas l'encadrement, seule ne vaut que l'analyse quantitative - très simplifiée - prête à être mise en avant pour louer le dispositif d'AP.

LU SUR LES BLOGS...

Ancien Inspecteur primaire récemment retraité, Pierre Frackowiak s'exprime avec liberté sur son métier, qu'il sent dériver au fil du courant libéral qui entraîne notre profession. Il s'interroge et, (quel hasard !), ses remarques rejoignent les réflexions entendues parmi nos collègues. Il note une multiplication de comportements considérés il n'y a pas si longtemps comme impensables..... «*choquants, déshumanisés et donc profondément contre productifs* : »

Nous vous renvoyons à l'article suivant sur le site du café pédagogique :

http://www.cafepedagogique.net/lemensuel/lesysteme/Pags/2010/110_Inspecteurs.aspx

Pour résumer il recense quatre grands points qui méritent d'être revus et corrigés : nous présentons ici nos commentaires...

1/ l'annonce de l'inspection : ses modalités ne sont pas gravées dans le bronze, mais un minimum de prévenance ne serait pas de trop. Le délai de deux semaines qui était encore récemment en vigueur n'est plus de mise ? Comment le savoir ? On dirait que la concertation dans ce domaine est de trop ces temps-ci.

2/ Le délai d'envoi des rapports : fut un temps où le pré-rapport était prêt à l'issue de l'inspection. Aujourd'hui ce sont parfois des mois d'attente. Autant dire qu'à part la note le rapport a bien peu d'importance....

3/ Les exigences de paperasse inutile : pour l'inspection, un questionnaire est maintenant requis mais si ce n'était que cela ! Les formulaires, questionnaires et autres compte-rendus se multiplient à plaisir. Inutiles (chut ! Faut pas le dire !) et donc pénibles, ils seront, soyez en sûrs rangés dans une armoire où les souris les recycleront.

4/ Les certitudes annoncées en entretien : évidemment, on a toujours connu ces dialogues à sens unique où le censé-savoir assène ses vérités. Il n'en reste pas moins que la gestion de l'indigence des moyens et des buts nécessite et explique le retour du caporalisme. Devra-t-on de nouveau dire en plaisantant à demi que « de tous les militaires, les enseignants sont les plus mal lotis ? » Attention ! Ce genre de plaisanterie est à éviter devant certains « supérieurs ».

5/ L'incapacité à faire preuve de son expertise.

Elle varie selon les individus. Cependant, la tendance n'est pas bonne. L'IEN est parfois doué d'une nature double où cohabitent un contremaître et un conseiller pédagogique. Malheureusement, le contremaître a tendance à envahir !

Ses collègues encore en exercice trouvent la peinture de Frackowiak un peu rude et on les comprend.

Cependant, on ne peut pas simplement taxer de mauvaise foi l'analyse d'un praticien, dont le principal défaut aujourd'hui (pour ses pairs) est d'être sorti du carcan hiérarchique par la grâce de la retraite. Enfin libre !

« *Les dérives se sont considérablement accrues depuis 2005 et encore bien davantage depuis 2008. J'ai souligné à de nombreuses reprises la vanité du mirage du pilotage par les résultats, le danger du développement de l'autoritarisme, la régression observée dans la conception de l'acte d'inspection dans lequel la pédagogie disparaît. J'ai alerté avec d'autres enseignants et inspecteurs sur l'impasse dans*

laquelle on avance faute d'avoir un projet, une doctrine, une pensée, faute d'exiger la participation aux réflexions et à la préparation de nouvelles politiques qui ne soient pas la reprise de celles qui avaient fait la preuve de leur inefficacité au cours des années 1960... En vain. »

Pour des enseignants de base le constat rejoint les constatations du quotidien et le syndicat fera tout pour que les mal-entendants qui nous « pilotent » entendent enfin !

Gestion des personnels : L'autorité ça se mérite...

La pratique quotidienne nous le prouve : d'une circonscription à l'autre on applique la loi avec plus ou moins de souplesse, de liberté, d'(in-)intelligence.

Nous ne cessons de recevoir des plaintes et des questions sur la gestion des personnels dans certaines circonscriptions des Ardennes : dhiarrée paperassière avec un irrépressible flux d'instructions et une pulsion de contrôle à la limite de la pathologie , caporalisme borné exigeant l'imprimatur sur toutes les initiatives... On ne nous fera pas réciter le cathéchisme du nouveau marketing éducatif : non, l'emballage bureaucratique de notre travail, ce n'est pas notre travail d'enseignants ! Surtout quand, comme actuellement, cet emballage sert d'écran de fumée à la destruction des moyens humains et des objectifs éducatifs (ce que savent pertinemment nos cadres intermédiaires !) ; surtout quand cela dénote un manque flagrant de considération pour nos collègues, en tant que professionnels et en tant que personnes.

Comme si cela ne suffisait pas, voilà qu'on nous sert des refus d'autorisations d'absence (y compris de droit), des congés maladie évalués par l'IEN. Le tout sous couvert d' « intérêt du service » et sur fond de pénurie de remplaçants.

Quelle surprise ! On nous disait il y a encore peu de les titulaires mobiles étaient pléthoriques. et ils ne permettraient plus d'autoriser les malades à se faire soigner ni les collègues à participer à une réunion prévue un mois à l'avance ?

Ici, on arrive encore à maintenir des relations de confiance entre enseignants et inspection et là, on fait de son mieux pour les pourrir.... usant et abusant de la relation hiérarchique pour se boucher les oreilles et fermer les yeux sur les tensions alors que de nombreux collègues tendent le dos et interpellent le syndicat : « quelle est la motivation de ces gens-là ? ». Il ne suffit pas de serrer la vis pour assurer le service.

Des actualités au programme de ce printemps avec la réécriture des textes nationaux à la sauce départementale, diffusés en deux documents distincts: la charte départementale + la lettre de mission des enseignants spécialisés. Documents à analyser en équipe, SANS JAMAIS OUBLIER QUE NOTRE DOCUMENT OFFICIEL DE REFERENCE RESTE LE BO DE AOUT 2009.

LES TEXTES

Avec ce BO notre mode d'intervention évolue :

1/ Porte ouverte aux élèves porteurs de handicap. La déficience devient une cause de besoins particuliers, comme d'autres atteintes perturbant le fonctionnement cognitif, psychique et le comportement. Les élèves porteurs de handicap, dans les classes ordinaires, vont bénéficier de l'aide de professionnels de la difficulté scolaire, non formés à leur spécificité, au détriment des élèves présentant des « simples » difficultés. Déshabillons Pierre pour habiller Paul !

2/ L'efficacité des équipes complètes n'est plus reconnue puisque chaque maître spécialisé peut prendre en compte les difficultés concernant l'autre option. On peut donc démanteler les équipes sans scrupules.

3/ La co-intervention ne se conjugue plus seulement en intervention dans un lieu commun, mais plutôt en responsabilité partagée de l'élève, en coopération étroite (partages de documents... compétences communes...renvoi au groupe classe...). On ne s'en plaindra pas.

4/ Intervention au sein d'une équipe pluri-catégorielle », formulation à réfléchir. Si ce n'est

l'équipe éducative, l'équipe pluri-disciplinaire De qui est-il question ici ? Faut-il nous voir, enfin, davantage ancrés dans un quartier, en lien avec les intervenants sociaux ? La formule nécessite des précisions.

AU NIVEAU DU VÉCU

Autre actualité : celles des pratiques. Sans qu'il y ait beaucoup d'informations en CTPD, une expérimentation "sauvage" pour gérer la mise en place des aides spécialisées existe sur la circonscription de Reethel.

Des groupes répertoriés à une date donnée, un laps de temps imparti et difficilement renouvelable, une commission de décision express (un nombre pharaonique de dossiers traités en un temps record) mais non experte : on peut se demander si réguler de cette manière le fonctionnement des interventions peut avoir une autre efficacité que d'apporter des valeurs chiffrées censées être l'unique indicateur d'une pseudo-baisse des élèves concernés.

Ce fonctionnement risque de figer les réponses apportées par les équipes sans prise en compte des réalités. Et l'élève qui perd tous ses moyens, une semaine trop tard ? Le BO prévoit pourtant de « prévenir leur

Crédit Mutuel

Enseignant

50 €

Cadeau de bienvenue



Reservé aux personnels de l'Éducation nationale

FINANCER VOS PROJETS

**RÉPONSE RAPIDE
TAUX COOPERATIFS
GARANTIE GRATUITE**

CME 08

N° Indigo 0 820 352 062
6 avenue Charles de Gaulle
08001 CHARLEVILLE-MÉZIÈRES
02900@cmne.fr

MOUVEMENT

CALENDRIER / RÉUNION D'INFORMATION SYNDICALE

MARS 2010

- > 10 mars 2010 - envoi de la circulaire départementale sur le mouvement intra accompagnée de la liste des postes avec précision des emplois vacants.
- > 15 mars 2010 - date limite de réponse des écoles sur le volontariat des enseignants, après consultation des conseils des maîtres.
- > Du 24 mars au 13 avril 2010 : saisie des vœux de mutation par les enseignants - Utilisation SIAM.
- > Mardi 30 mars 2010 - CAPD : Examen des personnels en carte scolaire.

AVRIL 2010

- > Vacances scolaires du 3 avril au 19 avril 2010.
- > 20 avril 2010 - date d'envoi des accusés de réception des vœux de mutation - utilisation SIAM.
- > 27 avril 2010 - groupe de travail sur les priorités du mouvement (personnels en carte scolaire, bénéficiaires de l'obligation d'emploi et personnels à besoins particuliers).
- > 28 avril 2010 - date de retour pour le signalement d'anomalies (barème - vœux).
- > Semaine du 26 avril au 30 avril 2010 : commissions de recrutement sur postes à profil.

MAI 2010

- > Mardi 25 mai 2010 - CAPD : Examen du mouvement intra-départemental - services fractionnés.

JUIN 2010

- > Phase complémentaire du mouvement intra-départemental.
- > Fin juin - CAPD : Exeat/ineat - information sur la phase complémentaire du mouvement.

Réunion d'information syndicale - MOUVEMENT

mercredi 31 mars

de 8 h 45 à 11 h 45

AU LOCAL DU SNUIPP, 48, RUE VICTOR HUGO (MOHON) CHARLEVILLE-MÉZIÈRES

ATTENTION

Deux RIS par année scolaire peuvent être déduites du temps des animations pédagogiques, ou de la journée de solidarité nationale, ou des 24 heures de concertation.

Pour y participer, informez (ce n'est pas une demande d'autorisation d'absence) votre IEN à l'avance par simple lettre (le parchemin n'est pas obligatoire !) et déduisez ce temps de votre horaire hors présence des élèves.

MODÈLE DE LETTRE À L'IEN.

Nom, Prénom
École

à Mme l'Inspectrice d'Académie
s/c de M (Mme) l'Inspecteur (trice) de l'Education Nationale de

En application des dispositions du Décret 82-447 du 28 mai 82 relatif à l'exercice du droit syndical, j'ai l'honneur de vous informer que je participerai à la réunion d'information syndicale organisée par le SNUipp le 31 mars 2010.

Date

PÉTITION MOUVEMENT INTERSYNDICALE



LE MOUVEMENT DOIT ÊTRE TRANSPARENT ET ÉQUITABLE !

Dans beaucoup de départements dont le nôtre, les nouvelles procédures du mouvement des personnels n'ont pas amélioré le taux de satisfaction des collègues à la première phase, ce qui était l'objectif affiché. Vos élus se sont mobilisés pour assurer la transparence et l'équité des opérations de nominations. C'est pourquoi nous vous proposons la signature d'une pétition unitaire.

La note de service cadrant les mouvements départementaux a été reconduite malgré la demande de l'ensemble des représentants des personnels de revoir cette publication et d'ouvrir une réelle concertation. Ce que nous dénonçons l'an dernier s'est vérifié :

- la restriction du nombre de vœux à 30 a limité les possibilités de mutation des enseignants,
- la publication des résultats des affectations sans aucun contrôle des délégués du personnel s'est confirmée,
- le paritarisme connaît un recul important. Il n'y a pas de concertations réelles sur les règles du mouvement qui ont connu des bouleversements. Les Recteurs veulent imposer une uniformisation académique au mépris des règles en vigueur dans les départements.

L'organisation d'une seconde phase d'opération paritaire pour les enseignants sans affectation à l'issue du mouvement est devenue une exception. Toutefois des départements l'ont maintenue.

Le sentiment que les affectations se font hors de toute règle et de tout contrôle lors de la phase administrative est fort parmi les personnels. Il est préjudiciable à la confiance nécessaire d'une profession envers son administration.

Nous demandons solennellement le respect des droits statutaires pour que les personnels, à travers leurs représentants, puissent être consultés sur l'organisation du service, le respect de l'équité et de la transparence :

- la suspension de la publication des résultats sans contrôle des délégués du personnel (réunion de la CAPD avant diffusion des résultats),
- le rétablissement d'une seconde phase avec saisie de vœux précis sur les écoles souhaitées,
- l'augmentation du nombre de vœux possibles de 30 à 99.

NOM	PRÉNOM	ÉCOLE/VILLE	SIGNATURE

N'oubliez pas de faire remonter les pétitions au syndicat après les avoir signées ! Nous passerons tous au mouvement un jour ou l'autre que nous le voulions ou non. Ce jour-là, il sera trop tard pour modifier les règles !

SNU-IPP 08. BULLETIN D'ADHÉSION 2009-2010

Nom : _____																					
Nom de jeune fille : _____																					
Prénom : _____	Tél : _____																				
Date de naissance : _____	Sexe : <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F																				
Adresse personnelle : _____																					
Adresse électronique : _____																					
Établissement scolaire : _____																					
Catégorie professionnelle : _____																					
choisissez : <i>Instit., P.E., Hors classe, Spécialisé, PEGC Classe except., Ass.d'éduc., Retraité, autre....</i>																					
Emploi : _____																					
choisissez : <i>Adjoint maternelle, Adjoint élémentaire, I.M.F, Directeur x classes, A.S.H, Autre....</i>																					
Échelon au 1/09/2009 : _____																					
Travaillez-vous à temps partiel ? <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non																					
Nomination à titre <input type="checkbox"/> définitif <input type="checkbox"/> provisoire																					
Montant de la cotisation : _____																					
Caisse de grève (libre) : _____																					
Montant total à verser : _____																					
<input type="checkbox"/> chèque	<input type="checkbox"/> Prélèvements automatiques Pour les anciens adhérents ayant changé de références bancaires, et pour les nouveaux adhérents : nous adresser un R.I.B																				
Nombre de mensualités (jusqu'à 10) Cochez les mois où vous désirez un prélèvement																					
<table style="width:100%; text-align:center;"> <tr> <td>S</td><td>O</td><td>N</td><td>D</td><td>J</td><td>F</td><td>M</td><td>A</td><td>M</td><td>J</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td> </tr> </table>		S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	<input type="checkbox"/>									
S	O	N	D	J	F	M	A	M	J												
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>												

Je me syndique au SNUipp afin de contribuer à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités, au développement du service public d'Education, au maintien de l'unité de la profession dans un syndicat indépendant, unitaire pluraliste et démocratique, dans une fédération renouvée.

Le SNUipp pourra utiliser les renseignements ci-contre pour m'adresser ses publications.

Je demande au SNUipp de me communiquer les informations professionnelles et de déroulement de carrière auxquels il aura accès et l'autorise à faire figurer ces informations dans les fichiers et traitements informatiques dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/01/78. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNUipp.

J'ai bien noté qu'une attestation fiscale correspondant à ma cotisation versée pour l'année scolaire en cours (donnant lieu à une réduction de 66 % de l'impôt sur le revenu) me parviendra en avril 2010.

Je souhaite que mon adhésion au SNUipp soit reconduite d'une année sur l'autre et j'opte pour le prélèvement automatique avec tacite reconduction.

Je souhaite renouveler volontairement mon adhésion chaque année

À _____	Le _____	Signature : _____
---------	----------	-------------------

P.E.G.C					
Classe normale		Hors classe		Classe except.	
ech.	cotis.	ech.	cotis.	ech.	cotis.
8	134 C	1	137 C	1	182 C
9	141 C	2	144 C	2	196 C
10	149 C	3	152 C	3	206 C
11	158 C	4	160 C	4	219 C
		5	182 C	5	231 C
		6	195 C		

Retraités	
pension < 1295 C	76 C
de 1295 à 1372 C	84 C
de 1372 à 1488 C	100 C
de 1488 à 1600 C	118 C
plis de 1600 C	135 C

Prof. des Ecoles	
Echelon	cotisation
2	113 C
3	119 C
4	126 C
5	132 C
6	141 C
7	149 C
8	159 C
9	170 C
10	183 C
11	196 C
Hors-classe	
5	207 C
6	220 C
7	232 C

Instituteurs	
Echelon	cotisation
2	110 C
3	112 C
4	114 C
5	117 C
6	120 C
7	122 C
8	129 C
9	136 C
10	143 C
11	156 C

Temps partiel 50 %
(Demi-cotisation avec un minimum de 89 €)

Temps partiel autre quotité
(cotisation au pro-rata de la quotité)

Majorations
À ajouter au montant de votre cotisation en fonction de votre situation.

Majoration indiciaire	Majoration de la cotisation
I.M.F ou directeur 2 ^{ème} groupe	6 €
Directeur 3 ^{ème} groupe ou coordonnateur ZEP	10 €
Directeur 4 ^{ème} groupe	13 €
Directeur adjoint SEGPA	16 €